DECLARER SON ASSOCIATION LOI 1901

Réunir les documents à envoyer à la préfecture

- Vos statuts d'association
- Votre PV d'AG constitutive

Déclaration en ligne

Vous devez remplir le questionnaire de la préfecture, en ligne.

Déclaration papier

Vous devez utiliser les :

- Cerfa 13973*03
- Cerfa 13971*03

Réception par la préfecture

Elle rend deux types de décisions.

Rejet → **Nouvelle demande rectifiée** → **Vous obtenez votre récepissé de déclaration d'association**

Votre demande est rejetée quand :
- Il manque un document
- Un document transmis n'est pas conforme

Il vous suffit de faire une nouvelle demande, en tenant compte des observations de la préfecture.

Votre association est officiellement déclarée !

Vous pouvez exercer vos activités.

Vous recevez votre témoin de publication au Journal Officiel des Associations

legalstart.fr